

NOMENCLATURE : 6 - 4

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20251210-DLB03_10122025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2025

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2025

BIEN-ETRE ANIMAL -
CAMPAGNE DE STERILISATION
DES CHATS ERRANTS 2026 -
PARTENARIAT AVEC LA FONDATION
« 30 MILLIONS D'AMIS »

Rapporteur : Madame Maryse BARBAUT

La ville de LENS mène depuis de nombreuses années des actions en faveur de la cause animale qui constitue une priorité de l'action municipale.

Depuis 2017, un partenariat existe entre la Ville de LENS et la Fondation « 30 Millions d'Amis », pour la stérilisation et l'identification des chats errants dits « libres », qui a permis la prise en charge d'un peu plus de 640 chats.

S'agissant d'une démarche responsable et respectueuse du bien-être animal, la Ville de Lens, régulièrement sollicitée par la population lensoise, souhaite logiquement poursuivre son partenariat par le versement d'une subvention.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il vous est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la campagne de stérilisation 2026 avec la Fondation « 30 Millions d'Amis »,
- de verser une subvention maximale de 3 000 € à ladite fondation, le montant sera déterminé en fonction de la nature et du nombre d'interventions.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2026.

La commission finances a émis un avis favorable.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Le Maire,

Sylvain ROBERT



Le Secrétaire de Séance,

Francis NYCZ

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

Pôle Vie de la Cité –
Accès aux services publics
et ressources internes
Service Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Véronique BLOTTIAUX
Réf : VB/BB

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 11 DECEMBRE 2025

=====

SEANCE DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025

=====

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 3 décembre 2025.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, MM. MAZURE, GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mmes LEFEBVRE, LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mmes MEPHU NGUIFO, CHOCHOI, MAZEREUW, M. CUGIER, Mmes NION, BARBAUT, MASSET, MM. HOJNATZKI, LEFEBVRE, Mmes GLEMBA, BRAET, JACKOWSKI, M. NYCZ, Mme LEROY, MM. PACH, CLAVET, WATTIER, Mme DAVID.

Etait en retard : M. DAUBRESSE (arrivé à 14 H 08 lors du débat sur la délibération n°2 et avant le vote) ayant donné pouvoir à M. MAZURE

Etaient excusés : Mme BOURDON ayant donné pouvoir à Mme CORRE, M. OUDJANI ayant donné pouvoir à M. CECAK, M. DESOUTTER ayant donné pouvoir à Mme MEPHU NGUIFO, Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. LOURDEL ayant donné pouvoir à Mme BRAET, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, Mme LAUWERS ayant donné pouvoir à M. CLAVET, Mme VINCENT n'ayant pas donné pouvoir.

Etait absent : M. DESMARETZ.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur NYCZ, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désigné à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.